Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_267-DE

Délibération n° 2025.267

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_267-DE

2025.267 - Attractivité Economique – Demande de subvention – Dispositif « aide à l'investissement et à l'emploi » – BREIZH EMBALLAGE

Par courrier du 24 octobre 2025, la société **BREIZH EMBALLAGE**, a sollicité Fougères Agglomération pour bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement et à l'emploi.

Présentation de l'entreprise

- Création le 01/2025
- Gérants : Monsieur **Mehdi HAOUAS** – Monsieur **Souheib Mohamed HBIBI**
- Nombre de salariés avant le démarrage du projet : 1
- Localisation : 20 bis avenue de Plaisance – 35 133 SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES
- Activité : **conception et fabrication de sacs en papier kraft**

Le projet

La première usine de fabrication de sacs en papier kraft en Bretagne démarre progressivement sa production. L'entreprise propose à ses clients professionnels une solution complète : conception et personnalisation (couleurs, formats, types de poignées, etc.), fabrication, stockage, livraison, et, à terme, possibilité de pilotage de l'activité commerciale.

Grâce à son parc machines, l'entreprise dispose d'une capacité de production de 40 000 sacs par heure.

Engagée dans une démarche RSE, Breizh Emballage utilise un papier certifié FSC, apte au contact alimentaire, recyclable, biodégradable et compostable, ainsi qu'une colle d'origine alimentaire et une encre à base d'eau. L'entreprise souligne qu'aucun produit chimique n'est utilisé dans son process industriel. À l'exception du papier, la quasi-totalité de ses fournisseurs sont situés en Bretagne.

Le projet est lauréat du Réseau Entreprise Bretagne et d'Initiative Pays de Fougères.

L'investissement initial s'élève à 928 500 €. **L'entreprise prévoit un investissement complémentaire de 50 000 €** pour l'acquisition de nouvelles machines (cercleuse, filmeuse et fermeuse de caisses). D'ici 2028, elle projette **la création de 15 emplois en CDI**.

Prévisionnel

Investissements complémentaires nécessaires au développement de l'activité :
- Machines : 50 000 € HT

Création d'emplois
Année 2026 : 4 CDI ETP / Année 2027 : 5 CDI ETP / Année 2028 : 6 CDI ETP

Projection du chiffre d'affaires :
Année 2026 : 1,4M € / Année 2027 : 3M € / Année 2028 : 3,2M €

Aide de Fougères Agglomération au titre du dispositif « Aide à l'investissement et à l'emploi »

Montant de l'aide : 4 000 € par emploi, plafonné à 8 emplois par entreprise, **soit 32 000 €.**

Vu l'avis de la commission Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique du 25 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_267-DE

Fougères Agglomération **2025.267**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de **4.000 €** par emploi créé à l'entreprise **BREIZH EMBALLAGE** dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU